

CENTRE MERES-ENFANTS
« CME »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

0

CENTRE MERE-ENFANT (CME 93)

CONTACT :

4, rue de Rome
93000 BOBIGNY
Téléphone : 01.48.48.51.30
Télécopie : 01.48.49.05.21
e-mail : cme93@avvej.asso.fr

ACCES :

Métro : ligne 5 jusqu'au Terminus « Bobigny Pablo Picasso – Préfecture »

Tramway : Noisy-le-Sec - Saint Denis, descendre à « Bobigny Pablo Picasso – Préfecture »

Bus : de «Bobigny Pablo Picasso – Préfecture » prendre le 134 ou 234 en direction de Bondy et descendre à l'arrêt « Edouard Vaillant Varsovie ».

RER : Ligne B, station "Le Bourget", prendre le bus 143, descendre arrêt « Chemin du Tonneau ».

ACCUEIL :

Toute femme majeure, seule, avec enfant(s) habitant en Seine Saint Denis, ayant effectué une demande de logement dans le département.

MISSION :

Partie intégrante du dispositif agréé par l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine Saint-Denis, le Centre Mères Enfants a pour missions principales d'aider les mères isolées au maintien ou à la restauration du lien avec leur enfant et à devenir autonomes et locataires en titre dans les meilleurs délais et les meilleures conditions après une période de rupture sociale et familiale.

AGRÉMENTS – HABILITATIONS

Aide Sociale à l'Enfance - Fonds de Solidarité au Logement

STRUCTURE :

Directrice : Mme BERMOND

1 agent administratif - 1 comptable - 1 animatrice - 1 éducatrice spécialisée - 1 monitrice éducatrice - 1 éducatrice de jeunes enfants - 2 conseillères en économie sociale et familiale - 1 psychologue - 1 chargée d'insertion professionnelle - 1 homme d'entretien - 1 agent de service intérieur

HÉBERGEMENT

29 femmes seules, majeures avec enfant(s) dont au moins un de moins de trois ans, de la Seine-Saint-Denis, en hébergement individuel en appartement.

CENTRE MERES- ENFANTS

En 2010, nous avons reçu **520 demandes d'admission** en provenance du département. Nous constatons que d'année en année, les demandes sont de plus en plus nombreuses.

Les départements autres que le 93 continuent de nous adresser des demandes alors que les divers guides, brochures et plaquettes destinés aux partenaires orienteurs – particulièrement les services sociaux de secteur – précisent notre sectorisation. Certes, le déficit en places d'accueil en centre maternel est chronique et récurrent mais quel est l'intérêt ? Celui « d'inonder » les structures de dossiers qui d'emblée ne seront pas pris en compte ?

Que dire de l'intimité, de la vie privée des familles dévoilées dans un rapport social et envoyées tous azimuts ? Y aurait-il derrière ces envois multiples l'obligation pour les assistantes sociales de remplir des grilles statistiques et ainsi donner des preuves de leur travail ?

Enfin, que dire des femmes en errance avec leur bébé à qui on laisse espérer un accueil alors qu'on sait qu'il n'aboutira pas ?

Cette année, le Centre Maternel a pris en charge 44 femmes et 69 enfants.

Nous avons accueilli 16 familles nouvelles sur une capacité d'accueil théorique de 29 familles. Ces admissions en nombre relativement important, s'expliquent de la façon suivante.

- Tout d'abord, nous observons que lorsqu'une famille est en capacité de quitter l'institution, elle devient locataire en titre dans un délai rapide (3 mois maximum), nous n'assistons plus, impuissants, à des prises en charge qui s'éternisent à cause de l'« embolisation » des structures d'hébergement ; les familles sont les premières à bénéficier de cette (relative) fluidité retrouvée.

- Notre partenariat avec les bailleurs sociaux et avec Interlogement 93 nous permet de mettre en adéquation les besoins des familles et leurs propositions locatives. Nous avons cette année obtenu 6 logements nouveaux répartis en : 3 baux associatifs, 3 baux glissants et 7 relogements directs.

- Enfin, la mobilisation de l'équipe (éducative, administrative et technique) qui accepte une suractivité au bénéfice des femmes et des enfants.

Les familles admises en 2010

10 femmes sur les 16 admises cette année ont moins de 25 ans ; la tendance amorcée, relative au rajeunissement de la population, se confirme.

Quelles sont les raisons, conscientes et inconscientes, qui incitent de jeunes majeures à enfanter ?

Plusieurs études démontrent que la géographie des grossesses précoces rejoint celle des régions les plus défavorisées, marquées par l'exclusion et le chômage, les zones rurales, et les banlieues en difficultés. Nous observons que des facteurs d'ordre culturel sont très présents. La maternité précoce pour les femmes Africaines n'est pas stigmatisée ni connotée négativement comme en occident bien au contraire.

« Enfanter, c'est accéder à l'âge adulte, celui des responsabilités ; c'est mériter les égards et la considération d'autrui ». Yvonne Knibiehler

Ce désir d'enfant peut s'interpréter de plusieurs façons. C'est, pour certaines jeunes filles, le désir de quitter un milieu familial hostile, le signe d'une volonté de rupture ; pour d'autres, la « vérification de l'intégrité de leur corps », le désir de prouver leur féminité ; pour d'autres encore, la grossesse est « un objet de comblement de carence de l'enfance ». Enfin, ces grossesses peuvent être interprétées comme une conduite à risque, une mise en danger avec la volonté de lancer un cri d'alarme.

Ces quelques considérations théoriques collent parfaitement bien à l'histoire des femmes qui intègrent l'établissement.

Cette année, nous nous arrêterons sur la situation de celles qui ont émigré récemment. Elles sont le plus souvent originaires d'Afrique sub-Saharienne. Une partie d'entre elles explique avoir fui une situation politique qui les mettait en danger ; pour les autres, il s'agissait plutôt de mettre un terme à une situation économique proche de la misère - associée souvent à un climat familial hostile, voire violent.

Ces toutes jeunes femmes arrivent en France chez des compatriotes avec le projet de faire des études. Compte tenu de leur situation administrative, elles prennent rapidement conscience qu'elles ne peuvent intégrer une quelconque scolarité ou formation professionnelle et de toute façon leurs hébergeants ont d'autres projets pour elles : ménage, cuisine, garde d'enfants, le tout fréquemment sur fond de menace et/ou de violence. Certaines sont autorisées à sortir pour travailler en empruntant la carte de séjour d'une autre. Concrètement, cela signifie payer au moins 200 euros pour emprunter la carte. Ensuite, puisque le salaire sera versé directement sur le compte de la détentrice de cette carte, elles doivent récupérer (au mieux) une partie du salaire.

Les emplois trouvés s'exercent dans le domaine du nettoyage (hôtels, majoritairement) avec des horaires décalés, flexibles... Des heures supplémentaires pas toujours payées... Pas question dans ces conditions de faire appliquer la législation du travail auprès du tribunal des Prud'hommes.

Ces situations dramatiques, pathétiques peuvent durer des années. Alors, quand un « prince charmant » – français – se présente... le bébé n'est pas loin.

Que dire de cet enfant ? Qu'il vient combler les carences de l'enfance de sa mère ?

Qu'il permet à une femme d'accéder à un statut plus honorable : celui d'être mère ?

Qu'il marque la rupture avec le passé, le pays d'origine – là où elle ne retournera pas ?

Qu'il lui rend sa dignité en mettant un terme à la soumission, à l'exploitation de ceux qui lui « offrent » un toit, un emploi ? Qu'il mettra fin à sa situation de clandestine ?...

Grace à ce bébé, cette femme obtiendra une carte de séjour qui lui permettra de prétendre au droit commun, ce qui ne signifie pas la fin de la galère, loin de là... mais la possibilité d'être accueillie au CME.

Dans cette attente, la clandestinité fait place à la précarité.

Nous observons que leur parcours d'errance est de plus en plus destructeur ; les prises en charge en hôtels, financées au titre de la protection de l'enfance, semblent être de plus courtes durées. Nous avons accueilli des femmes qui erraient depuis des mois avec leur enfant d'hébergement en hébergement, contraintes à accepter des relations sexuelles pour être à l'abri, terrorisées par les conséquences d'un bébé qui pleure et dérange « l'hébergeant »...

Leur enfant, dans un premier temps, leur permet de « tenir le coup » mais cette fusion risque d'être préjudiciable pour elles et pour l'enfant. Nous observons que l'enfant qui était « tout pour elles », leur sauveur en quelque sorte, devient celui « qui les empêche », de sortir, d'accepter un emploi avec des horaires décalés, de vivre au jour le jour... L'enfant réel prend le pas sur l'enfant imaginaire et idéalisé par sa mère. Une évolution est nécessaire pour concilier les deux images. En cas d'impossibilité, apparaissent des troubles relationnels mère-enfant.

Les familles sorties

(10 familles ont quitté l'établissement)

Parmi les 10 familles :

- 9 sont devenues locataires en titre
 - 2 ont bénéficié d'un bail glissant
 - 6 d'un bail direct
 - 1 s'est installée avec le père de son enfant

- 1 est retournée vivre chez ses parents avec son enfant suite au non renouvellement de son contrat d'accueil.

Cette jeune femme avait bénéficié pendant 2 ans d'une prise en charge dans un centre maternel collectif. Les objectifs d'une orientation au CME étaient de poursuivre le travail autour du lien avec son enfant. Cette jeune femme était débordée par son enfant qui grandissait et lui demandait une présence active (jouer, répondre à ses questions...). Elle le confiait facilement au personnel de l'institution ou aux autres mères... et parfois l'oubliait.

Elle souhaitait intégrer le CME pour être moins infantilisée et devenir responsable « à temps plein » de son enfant.

Très rapidement, nous avons observé que l'isolement dans un appartement et la présence quotidienne de l'enfant sont devenus insupportables pour Madame. Ce face à face avec son enfant l'envahissait, l'angoissait et la déprimait. Atteinte d'une maladie qu'elle gérait auparavant relativement bien grâce à un traitement, elle se retrouvait régulièrement aux urgences après avoir interpellé les pompiers. De l'hôpital, elle appelait sa mère pour qu'elle puisse accueillir sa fille.

En quelques semaines, l'état de son appartement reflétait sa détresse psychique et son enfant montrait des signes physiques de négligence.

Nous avons mis un terme à cet accueil, Madame reconnaissait qu'elle n'était pas en mesure de vivre seule et de répondre aux besoins de son enfant. Nous avons interpellé la mère de Madame qui, consciente et inquiète de la situation, acceptait d'accueillir sa fille et sa petite fille.

Les mesures de protection de l'enfance au centre du dispositif

Nelly CLODIC, Animatrice DEFA

Au cours de l'année, nous avons fait parvenir à la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) deux signalements pour enfants en danger après avoir convoqué une RPP (Réunion Pluri-Professionnels).

La CRIP a estimé que le danger était avéré, que la famille refusait de demander de l'aide et par conséquent, a transmis les dossiers au procureur de la république. Le juge des enfants a ordonné pour les deux enfants d'une famille, une mesure éducative ; concernant les deux enfants de l'autre famille, l'audience aura lieu début 2011. Dans cette situation, nous demandons une mesure éducative pour un des enfants et le placement pour l'autre.

Comment poursuivre l'accompagnement socio-éducatif après être à l'origine d'un signalement ?

Il est évident que dans un premier temps, les relations avec la mère sont tendues voire empreintes de violence. Nous apparaissions comme le mauvais objet, ceux qui dénoncent des maltraitances, des délaissements, des attitudes préjudiciables au développement des enfants. La mère se qualifie de « mauvaise mère », de défaillante, ce qui fait souvent écho à son enfance.

Une mesure éducative, exercée par un autre service, permet de mettre du tiers dans une relation entre le centre maternel et la famille. Rappelons que dans un centre maternel, nous intervenons sur tous les champs de la vie familiale, et que cet accompagnement global et massif, lorsqu'il s'inscrit dans un contexte de crise, ne peut être vécu que comme intrusif et teinté de toute puissance.

La poursuite de la prise en charge n'est pas simple et le référent social ne peut plus gérer seul la situation, la directrice prend alors une place active dans la poursuite de l'accompagnement.

Enfin, nous avons soutenu une mère pour qu'elle sollicite les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et signe un accueil temporaire pour sa fille.

« L. est née en 2008. Elle avait deux mois et demi en arrivant au Centre Mères-Enfants. Madame l'allaitait et s'est toujours montrée très douce avec elle et très attentionnée, soucieuse de son bien être. L. était un bébé souriant et éveillé.

En septembre 2008, l'enfant est entrée en crèche collective, l'adaptation s'est bien passée. Madame pouvait ainsi avoir une meilleure latitude dans ses démarches d'insertion professionnelle et l'enfant bénéficiait d'un cadre sécurisé et adapté.

Alors que L. a environ un an, Madame nous fait part de ses problèmes d'insomnie et de migraines répétées. Elle est triste, dit qu'elle fait toujours la même chose et elle se dévalorise beaucoup, mettant en doute également sa capacité à être une « bonne mère ». Nous lui proposons de participer à des activités avec sa fille au CME. A plusieurs reprises, elle s'y inscrira mais ne viendra pas. L. est souvent absente de la crèche, Madame ne prévient pas régulièrement et évoque le fait que l'enfant est souffrante. Il s'agit plus vraisemblablement d'une incapacité de Madame à se lever. Nous observons un état dépressif de plus en plus présent.

Madame accepte de rencontrer la psychologue de la crèche après beaucoup d'insistance de notre part. Il nous semblait que compte tenu des appréhensions de Madame, cette orientation, auprès d'un professionnel exerçant dans un lieu auquel elle a confiance serait une première étape vers une prise en charge thérapeutique sur du long terme.

Elle trouve dans la crèche un climat de confiance et accepte progressivement de créer du lien avec les professionnels qui s'occupent de sa fille. Elle rencontrera la psychologue tous les 15 jours jusqu'en juin et sera déçue du départ de cette professionnelle en septembre.

Rapidement, nous observons, tout comme les professionnels de la crèche, que L. ne communique qu'en criant. Nous faisons l'hypothèse qu'elle a mis en place ce mode de communication pour réanimer et secouer sa mère dont l'état dépressif devient continu. Madame est inquiète et épuisée par ce comportement qu'elle vit très mal et qui est difficile à gérer au quotidien. Parallèlement, L. en accédant à la marche devient plus autonome et semble attendre de sa mère les mêmes stimuli éducatifs que ceux qu'elle a à la crèche. Elle veut jouer, explorer son environnement. Madame semble démunie face aux diverses sollicitations de sa fille. Elle nous fait part du refus de sa fille de dormir le soir et de ses réveils nocturnes fréquents. Madame est de plus en plus fatiguée par les nuits agitées et ne supporte pas l'opposition de l'enfant. Elle en parle également à la crèche. Un soir du mois de janvier, inquiète, elle ira en pleine nuit aux urgences de l'hôpital Robert Debré à Paris avec L. qui ne veut pas dormir. La consultation n'a rien donné. Madame n'ira pas le lendemain au travail et ce pendant une semaine. L. sera en crèche de manière irrégulière, confiée parfois à une amie ou à la grand-mère maternelle.

Madame nous parle alors de son profond mal-être et de ses difficultés à élever sa fille. L. ne l'écoute pas et n'accepte pas les limites que pose sa mère. Elle nous dit qu'elle n'en peut plus et qu'elle n'arrive à « rien de bien ». L'appartement est négligé. Elle n'arrive plus à faire de simples démarches ni à être à l'heure au travail. Ses arrêts maladie répétés ainsi que ses absences l'ont mise en difficulté face à l'employeur.

Son état dépressif a des conséquences sur sa santé physique, elle néglige de prendre soins de son corps. Le quotidien avec L. est trop lourd, elle ne peut attendre de sa famille ou de ses amies qu'un soutien très ponctuel. Les comportements (cris, insomnie, opposition, provocation massive...) de l'enfant nous inquiètent, la tristesse et l'épuisement de sa mère ne rassurent pas l'enfant qui repousse sans cesse les limites et redouble d'activité.

Madame est dans l'impossibilité de fixer des limites.

C'est dans ce contexte que nous avons abordé l'orientation vers un accueil temporaire pour L. Madame est soulagée de notre proposition mais cette orientation fait incontestablement écho à son placement et la renvoie à son histoire douloureuse. Nous avons pris du temps pour lui permettre d'élaborer sur la séparation et l'avons soutenue dans cette démarche.

Compte tenu de l'âge de l'enfant, de ses repères à la crèche et dans un souci de continuité, nous avons convaincu l'ASE de faire au mieux pour que l'assistante familiale réside à proximité de la crèche.

Après 9 mois d'accueil temporaire, nous observons – et sa mère aussi – que l'enfant évolue favorablement. Aucune manifestation d'insomnie ne s'est posée au domicile de l'assistante maternelle. L. est présente au domicile de sa mère une ou deux nuits par semaine. Nous constatons que Madame demeure encore fragile ; toutefois, le cadre contenant du CME la rassure – et l'agace aussi parfois. Elle aussi évolue ; elle s'est donné les moyens d'accéder à la formation qu'elle espérait depuis des années.

La maternité à temps partiel lui permet de mener à bien ses projets personnels et d'accueillir son enfant régulièrement dans de meilleures conditions ».

Une fin de contrat qui se termine au contentieux :

Depuis le 22 septembre 2009, une famille admise depuis mai 2006, refuse de quitter l'appartement dans lequel elle est hébergée avec ses deux enfants. La fin de contrat au CME fait suite à :

- une prise en charge chaotique depuis des années,
- le refus du suivi social et éducatif encore plus important depuis que nous avons soutenu les inquiétudes (par le biais d'un signalement), relatives aux enfants, transmises anonymement au numéro vert, le 119,
- une dette locative à l'encontre du CME,
- le refus d'intégrer un logement attribué par un bailleur.

Nous avons contacté une avocate pour mettre en place une procédure d'expulsion.

Compte tenu de tous les éléments à charge et la spécificité d'une prise en charge dans un centre maternel, l'avocat a souhaité que la procédure soit présentée en référé. Or, le juge a rejeté cette demande. Nous sommes contraints de mettre en place une procédure d'expulsion « classique ». Or, les délais d'attente dans les tribunaux de Seine Saint-Denis sont extrêmement longs. Pendant ce temps, nous immobilisons une place pour une autre famille, les impayés de loyers augmentent et la famille refuse tout contact avec nous.

Nous n'avons plus aucun regard sur l'évolution des enfants mais le relai a été pris par un service d'IOE du département, suite au signalement.

Le CME et la CAF.....une histoire sans fin

Isabelle BERMOND, Directrice

Les restructurations de la CAF, conjuguées avec des sous-effectifs en personnel et associées à une dégradation de la situation des familles de Seine Saint-Denis ont entraîné des retards et des erreurs de traitement dans les dossiers.

Voici quelques exemples significatifs :

- Si auparavant une demande de prêt mobilier se réglait en un ou deux mois, il fallait en moyenne cette année compter six mois et nous avons battu un record puisqu'une famille a dû attendre onze mois ! En quelques mots, cela signifie « camper » pendant tout ce temps, car compte tenu de leur très faible salaire les femmes ne peuvent pas épargner suffisamment pour acheter l'électro ménager et les meubles nécessaires pour aménager.
- Du fait de nos missions, nous exigeons que les enfants accueillis au CME bénéficient d'un mode de garde agréé. Les places en crèche collective sont extrêmement difficiles à obtenir, aussi, nous orientons les mères vers des assistantes maternelles agréées par la PMI. La mère, en tant qu'employeur, doit faire une demande auprès des services de la CAF pour bénéficier de l'Allocation mode de garde. Si précédemment une inscription auprès de Pôle Emploi était suffisante pour percevoir cette allocation, il n'en est plus de même aujourd'hui. La CAF va même jusqu'à exiger un contrat de travail... Donc, en résumé : la mère se présente aux entretiens d'embauche avec son enfant, signe son contrat de travail, emmène son enfant sur son lieu de travail le temps de trouver une assistante maternelle et s'absente pour la période d'adaptation de l'enfant chez l'assistante maternelle. Ensuite, elle fait parvenir à la CAF le contrat de l'assistante maternelle, puis elle attend le versement de l'aide financière... sauf que l'assistante maternelle, comme tout salarié exige d'être payée tous les mois et ne peut attendre que le dossier soit traité. Que dire dans ce contexte des priorités d'insertion pour les publics en difficulté ? Nous assistons au même refus pour les femmes qui sont étudiantes (au lycée ou à la fac) ou en formation dans le cadre du PPI (Plan Personnalisé à l'Insertion), notamment

pour les stages d'alphabétisation. Face à une telle situation, nous avons sollicité le directeur des CAF et différents services intitulés « aide aux partenaires ». Nous avons dépensé beaucoup de temps et d'énergie mais nous avons pu obtenir un partenariat privilégié (CAF PRO) et le soutien du service social CAF de Bobigny qui favorise nos contacts avec les techniciens pour faire entendre nos missions et nos spécificités. Enfin, nous avançons le salaire de l'assistante maternelle jusqu'à la mise en place des allocations, ce qui peut durer 3 ou 4 mois. Nous avons avancé 14 000 euros en 2010.

- Nous pallions également les retards de versements d'APL dus au fait que nous (AVEJ) sommes locataires mais que le loyer incombe à la famille hébergée, autant d'incompréhensions relatives à notre spécificité de centre maternel qui héberge des familles en appartements diffus.

Le Handicap au Centre Mères/Enfants

Amara MEZERAÏ, Conseillère en économie Sociale et Familiale

Depuis quelques années le Centre Mères/Enfants accueille de plus en plus de familles en situation de handicap. Handicap physique, handicap mental, parfois les deux. Cette situation concerne autant les mères que les enfants, mais le handicap lorsqu'il touche les enfants nous interroge tout particulièrement. Nous avons eu à accompagner une jeune mère dans la découverte inévitablement traumatisante du handicap de son enfant. Dénî, rejet, découragement, colère... comment accompagner toutes ces émotions lorsqu'on ne dispose pas d'un psychologue dans l'institution et que la famille refuse d'être orientée? Nous avons dû prendre toutes les places avec plus ou moins de réussite avant de pouvoir enfin « introduire » les institutions compétentes et notamment le CAMSP (Centre d'Accueil Médico-social Précoce). Cependant cette jeune mère, comme toutes celles accueillies au Centre Mères/Enfants est censée s'insérer sur le plan social et professionnel, ce qui suppose au préalable de faire garder son enfant. Notre métier comportant quelques moments de bonheur, nous avons pu non seulement obtenir une place en crèche départementale mais également développer un excellent partenariat pendant trois ans. A l'issue de ces trois années, compte tenu du développement psychomoteur de l'enfant et sur les conseils du CAMSP, une quatrième année de crèche a été proposée. La mère refuse. Nous avons alors pu mesurer à quel point, contrairement à ce que l'on percevait, cette jeune mère n'avait toujours pas intégré le handicap de son enfant. L'enfant a donc été inscrit à l'école. Cependant, l'école n'a pas voulu de cet enfant « différent » soit disant trop « lourd » à gérer. Il est à noter que l'enfant ne présente aucun trouble du comportement mais plutôt une forte inhibition et qu'il a les capacités d'un enfant de son âge pour les gestes de la vie quotidienne. Malgré notre soutien et l'obtention d'une EVS (Employée de Vie Scolaire), l'enfant ne sera scolarisée que deux heures le matin, alors que pendant 3 ans elle était accueillie à la crèche à temps plein. La confrontation à cette violente réalité a réactivé l'état dépressif de la mère qui pendant trois ans s'était autorisée à croire que son enfant pouvait progresser au même rythme que les autres puisqu'il était accueilli dans une structure « normale ». Non, son enfant n'était pas « normal » et n'avait pas sa place à l'école. L'année suivante, en 2010, les déclarations politiques affirmant le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire n'y ont rien changé. Force est de constater que dans notre mémoire collective, le handicap fait toujours peur malgré les déclarations moralisatrices et bien pensantes, il n'a toujours pas sa place dans notre société.

Une institution spécialisée? Bien sûr c'est l'une des orientations possibles mais là encore les places sont chères ! Par ailleurs le manque d'établissements est tel qu'on retrouve souvent dans un même lieu des formes de handicap très divers et très lourds ce qui est à nouveau de nature à traumatiser les parents et empêcher le cas échéant la progression des enfants. Cette jeune femme a été accueillie au Centre Mères/Enfants le 9 novembre 2006. A ce jour elle compte toujours parmi nos effectifs. En effet, ne disposant d'aucun autre mode de garde, elle se retrouve dans l'impossibilité de s'insérer professionnellement ou même d'avoir une vie sociale.

Le père quant à lui demeure dans un déni profond du handicap, se montrant fuyant dès que l'on essaie de l'associer à la prise en charge. Contrairement aux autres mères, notre société moderne condamne Madame à être seulement « mère d'un enfant handicapé ».

Quand les liens demeurent au delà de l'accueil

Anne REGNIER, Educatrice de Jeunes Enfants

La vie est faite de rencontres et de séparations mais la séparation n'est pas toujours synonyme de rupture définitive.

Les familles, lorsqu'elles arrivent au Centre Mères-Enfants, soufflent un instant, se posent, acceptent leur accompagnement et y participent.

Devenues autonomes, prêtes à voler de leurs propres ailes, elles se détachent.

Mais le maillon A.V.V.E.J., pour certaines, ne se referme pas tout à fait. A la faveur d'un évènement (mariage, naissance, d'un examen, d'un emploi trouvé ou tout simplement pour nous présenter leurs vœux), elles se souviennent du 01.48.48... ou du 4, rue de Rome, lors d'une visite inopinée.

Elles passent un instant nous présenter leur dernier né, elles appellent... Ensemble, on se rappelle le chemin parcouru, les obstacles, les haies franchies en commun, les joies, les accords et discordances, les coups de pouce et les coups de « gueule » pour aller de l'avant, les mener là où elles sont aujourd'hui.

Alors, de l'empathie, certes oui ! Pour accompagner, soutenir et comprendre... De la sympathie, quelquefois aussi : une page ou deux de leur vie sont passées par ici !... De la Différence : c'est comme cela que tout commence et c'est ce qui fait la richesse de chaque individu ! De l'indifférence ? Absolument pas, elle n'aurait aucun sens et empêcherait la rencontre éducative !

Ce qui anime la somme des individus qui composent l'équipe, c'est le lien avec l'autre ; la rencontre pour que cette parenthèse, dans la vie des femmes et des enfants, leur serve de tremplin. Nous œuvrons en tout cas dans cette direction.

Bilan de l'accompagnement à l'insertion professionnelle 2010

Afin de proposer un accompagnement aux jeunes femmes tout le long de leurs parcours, au C.M.E, nous mettons en place des projets qui posent les jalons d'une démarche structurée conduisant à terme à l'accès à l'emploi.

Accompagner la jeune femme à la définition de son projet professionnel jusqu'à l'Insertion

Medjouba BABOU - Conseillère en insertion

La construction du parcours ne peut se faire de manière déconnectée d'un objectif d'insertion professionnelle. Cette problématique est l'épine dorsale du processus d'accompagnement de la jeune femme.

La progressivité du parcours professionnel se réalise dans un premier temps en amont par le choix et la définition d'un projet chez la jeune femme en cohérence avec son niveau et de ses possibilités. Dans un second temps, les choix professionnels adaptés émergent au travers de nombreuses actions : échanges verbaux, conseils, recherches documentaires et orientations vers des lieux appropriés. Les objectifs sont alors d'informer les jeunes femmes sur les formations, les parcours et les débouchés professionnels et ainsi les aider à élaborer leurs parcours d'insertion professionnelle.

Parallèlement, l'aide et le conseil pour la construction du parcours d'insertion professionnelle apportés par la chargée d'insertion professionnelle, conduisent les femmes à faire leurs propres choix et à se projeter vers une formation et le monde professionnel. En donnant du sens à la formation, elles sont source de motivation et de réussite.

Dans cette logique :

- 5 jeunes femmes se sont orientées vers la formation : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, préparation au concours de la fonction publique, secrétaire médicale, auxiliaire puéricultrice, Bac Professionnel, VAE CAP Petite Enfance.
- Un accompagnement important est réalisé à l'espace insertion pour permettre l'accès à l'emploi.
- Des entretiens personnalisés d'une durée d'une heure chacun sont proposés pour faciliter l'interactivité. Cet accompagnement a pour objectif de les faire travailler sur leur profil, les techniques de recherche d'emploi et les savoir-être.

Elles bénéficient d'un suivi progressif tout au long du parcours et d'une possibilité d'entrée et de sortie permanente.

Par son action, l'espace contribue donc à rapprocher les jeunes femmes et le monde du travail.

Ainsi, 10 Jeunes femmes ont accédé à un emploi :

- deux employées d'aide à domicile
- une auxiliaire de vie
- deux agents de propreté
- deux vendeuses
- une femme de chambre
- une employée de restauration
- une agente technique municipale

I – PARC LOCATIF (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010)

LOCALITE	TYPE	NATURE DU BAIL	BAILLEURS
Bagnolet	F2	BA	OPHLM
Bobigny	F2	BA	ODHLM
Bobigny	F2	BA	SABLIERE
Bobigny	F3	BA	ODHLM
Bobigny	F3	BA	ODHLM
Bobigny*	F1	BA	SABLIERE
Bondy	F2	BG	SABLIERE
Bondy	F3	BG	SABLIERE
Bondy	F3	BG	SABLIERE
Bondy*	F3	BG	SABLIERE
Drancy	F3	BA	ODHLM
Gagny	F2	BG	DOMAXIS
Gagny*	F2	BG	3 F
Gagny*	F1	BA	SABLIERE
Le Bourget	F2	BA	DOMAXIS
Montreuil	F3	BA	3 F
Montreuil	F3	BA	3 F
Montreuil	F3	BA	3 F
Montreuil	F3	BA	3 F
Neuilly sur marne	F2	BA	SABLIERE
Noisy le Grand	F2	BA	EFIDIS
Noisy le Sec	F3	BG	SABLIERE
Noisy le sec	F3	BG	SABLIERE
Noisy le sec*	F2	BG	SABLIERE
Rosny sous Bois	F3	BA	3 F
Rosny sous Bois	F4	BA	AIS
Villemomble	F1	BA	SABLIERE
Villemomble	F2	BA	3 F
Villemomble	F3	BA	SABLIERE
Villemomble*	F1	BA	SABLIERE
Villejuif ♦	F4	BG	DOMAXIS
Villepinte ♦	F3	BG	3F
Villepinte	F3	BA	3 F
14 Communes	4 F1 - 11F2 - 16F3 - 2F4	22 BA 11 BG	9 Bailleurs

***Nombre de logements obtenus dans l'année : 6**

♦Nombre de logements dont le bail a glissé dans l'année : 2

Bailleurs :

- Ais : 1
- 3F : 9
- Domaxis : 3
- Efidis : 1
- OPHLM Bagnolet : 1
- ODHLM Bobigny : 3
- ODHLM Drancy : 1
- Sablière : 14

II– NOMBRE DE DEMANDES :

➤ Nombre de dossiers reçus en provenance du département :	519
- Nombre de dossiers refusés:	311
Mineures :	9
non éligibles aux prestations familiales :	42
Mariées :	38
Enfants de plus de 3 ans :	15
Problématique logement essentiellement :	62
Orientation ALJM :	40
- Nombre de demandes acceptables non satisfaites : (correspondant aux critères)	105
Situation qui relève d'un CMC :	36
Pas de place au moment de la demande :	69
- Nombre de demandes de mineures :	9
En urgence :	
Accueil préparé :	
- Nombre de dossiers retenus :	208
Dossiers pour lesquels la famille ne donne pas suite :	119
Familles convoquées à la réunion collective :	89
- Familles venues aux réunions collectives :	56
- Dossiers présentés à la commission :	41
(3 ne sont pas venues)	
Dossiers refusés à la commission d'admission :	22
Dossiers acceptés :	19

III – ADMISSIONS

- Nombre total :	16
- Origine par commune :	
Aulnay sous Bois	2
Bagnole	1
Blanc mesnil	1
Bondy	2
Courneuve	1
Drancy	2
Montreuil	2
Neuilly sur Marne	1
Noisy le Sec	1
Pantin	1
Rosny sous Bois	1
Sevran	1

- Motif principal d'admission :	
Gestion budgétaire	1
Problème de logement	7
Aide éducative	3
Relation mère-enfant	3
Santé	1
Situation administrative	1
- Nombre de familles admises suite à des violences :	0
- Motifs de la violence :	
Conjugale	0
Familiale	0
Danger de prostitution	0
Autres	0
- Nombre de femmes en provenance d'un dispositif d'accueil et d'hébergement :	
Dispositif d'accueil d'urgence du 93 ou désormais financé par le département	10
Hôtel (financé par l'ASE)	7
Structure (maison des parents de l'hôpital du kremlin Bicêtre, CDEF Foyer d'urgence Georges Sand, hôpital du Vésinet)	3

IV – PUBLIC ACCUEILLI

- Nombre de familles accompagnées dans l'année :	44
Étaient déjà dans la structure	28
Ont été admises dans l'année	16
- Nombre de journées réalisées dans l'année :	26 978
Nombre de journées mères :	11 275
Nombre de journées enfants :	15 733
- Origine par commune de toutes les familles accueillies :	
Aulnay sous Bois	4
Bagnolet	1
Blanc Mesnil	3
Bobigny	1
Bondy	4
Drancy	4
Epinay sur Seine	1
La Courneuve	3
Le Bourget	1
Montfermeil	1
Montreuil sous Bois	8
Neuilly sur Marne	2
Noisy le grand	1
Noisy le sec	1
Pantin	3
Pavillons sous Bois	1
Rosny sous Bois	2
Sevran	1
Stains	1
Villemomble	1

- **Motif principal d'admission de toutes les familles accueillies :**
 - Gestion budgétaire 1
 - Violence 2
 - Problème de logement : rupture d'hébergement, hôtel, hébergement précaire 31
 - Aide éducative 5
 - Relation mère-enfant 3
 - Santé 1
 - Situation administrative 1
- **Nombre de familles admises suite à des violences : 2**
- **Motifs de la violence :**
 - Conjugale 2
 - Familiale 0
 - Danger de prostitution 0
 - Autres 0
- **Nombre de femmes en provenance d'un dispositif d'accueil et d'hébergement : 31**

Dispositif d'accueil d'urgence du 93, ou hors, mais financé par le département :

Hôtel :	21
Structure :	10
Cada	(2)
Essor 93	(3)
Emmaüs Alternative	(1)
Maison des Parents de l'hôpital du Kremlin Bicêtre	(1)
CDEF Foyer d'urgence Georges Sand	(1)
Hôpital du Vésinet	(1)
Toit Accueil et Vie	(1)

V – SITUATION FAMILIALE

Célibataire	Mariée	Divorcée	Séparée
43	0	1	0

VI – ÂGE DES MÈRES

	- 18 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21-25 ans	26-30 ans	+ 30 ans
À l'entrée	0	3	3	6	12	4	16
En 2010	0	0	2	2	17	3	20

VII – NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE

Nombre d'enfants	Nombre de familles	Nombre d'enfants total
1	21	21
2	16	32
3	4	12
+ de 3	3	12
Nombre d'enfants dans la structure		69
Nombre d'enfants hors de la structure		8

- **Localisation des enfants hors de la structure :**
- Mali 2
- Congo 1
- Côte d'Ivoire 1
- Cameroun 2
- Guinée 2

VIII – ÂGE DES ENFANTS

Âge	0 à 1 an	1 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 10 ans	+ de 10 ans	Total
À l'entrée	22	22	8	4	3	59
Au 31/12/10	7	27	21	8	6	69

L'écart est dû aux naissances durant le séjour

- Nombre d'enfants nés pendant le séjour en Centre Mères Enfants : 10
- Nombre de familles comprenant un enfant de moins de 3 ans à l'admission : 43
- Nombre de familles comprenant un enfant de moins de 6 ans à l'admission : 44

IX – MODE DE GARDE DES ENFANTS NON SCOLARISÉS

Famille (mère)	Assistante Maternelle agréée	Assistante maternelle non agréée	Crèche collective	Crèche parentale	CMJE
16	12	1	7	2	1

X – RÉSEAU RELATIONNEL DE L'ENFANT

	Avec le père des enfants	Avec la famille	Avec des amis	Aucun
Régulier	41	40	57	
Épisodique	41	40	57	
Aucun				28

Nous notons que 28 enfants n'ont aucun contact avec leur père.

XI – STATUT DES ENFANTS

- Reconnus par le père :	51
- Non reconnus par le père :	18
- Nombre d'enfants qui gardent des relations avec leur père :	41

XII – PARTICIPATION FINANCIERE DES PERES

Pension alimentaire	Participation régulière	Participation ponctuelle	Aucune
3	8	26	32

XIII – INTERLOCUTEUR IDENTIFIE PAR L'EQUIPE COMME TIERS AUTOUR DE LA PARENTALITE

Père	Compagnon	Autre
13	13	3

XIV – NIVEAU SCOLAIRE DES MÈRES

Analpha-bète	Illettrée	CM2	6ème	5ème	4ème	BEP/niveau BEP	CAP/niveau CAP	3ème	2d	1ère	Terminale	Bac pro	Bac	+
2	2	0	2	3	0	4	6	8	1	1	2	6	3	4

XV – DIPLOMES OBTENUS PAR LES MERES

BEP	CAP	3ème	Bac pro	Bac	Bac+2	Bac+3	+
2	5	8	6	3	4	0	0

XVI – EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Expérience	Jamais travaillé	Travaillé 1 à 6 mois	Travaillé 6 mois à 1 an	Travaillé + d'1 an
A l'entrée	24	4	10	6
Fin 2010	19	3	12	10

XVII - FORMATION PRE-QUALIFIANTE

	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois	Entre 1 et 2 ans	2 ans	+ 2 ans
A l'entrée	0	0	0	0	0	0	0	0
En 2010	0	0	0	0	0	0	0	0

XVIII - FORMATION QUALIFIANTE

	2 mois	4 mois	6 mois	9 mois	12 mois	Entre 1 et 2 ans	2 ans	+ 2 ans
A l'entrée	0	0	0	0	0	1	0	0
En 2010	0	0	0	0	0	1	0	0

XIX – HÉBERGEMENT ANTÉRIEUR

Structure d'hébergement	Amis	Famille	Logement Personnel	Squat	S.D.F (Errance)	Hôtel
10	6	7	0	0	0	21

Liste des structures :

- Cada (2)
- Essor 93 (3)
- Emmaus Alternative (1)
- maison des Parents (1)
- CDEF (1)
- Foyer d'urgence Georges Sand (1)
- Toit Accueil et Vie (1)

XX – RÉSEAU RELATIONNEL DE LA MERE

	Avec le père des enfants	Avec la famille	Avec des amis	Aucun
Régulier	25	27	36	0
Épisodique	25	27	36	0

XXI – RESSOURCES AUTRES QUE PRESTATIONS FAMILIALES

	API	RSA	Indemnité de stage	Salaire	ASSEDIC	A. Handicapé	Aucun e	Pension aliment.	Indemnités journalières
À l'entrée	17	14	0	7	0	0	1	1	0
Fin 2010 ou sortie	0	30	0	12	2	3	1	3	0

XXII – PROBLEMATIQUE SANTE DES FEMMES ACCUEILLIES

	Problèmes psychologiques	Autres problèmes graves de santé
Diagnostiqués : nombre de femmes	0	12
Non diagnostiqués : nombre de femmes	5	0

XXIII – INTERVENTIONS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Nombre de familles concernées :		Placement d'enfant	
Secours premier besoin	Allocation mensuelle	Accueil provisoire	Ordonnance de placement provisoire
2	1	2	0

XXIV – FAMILLES SORTIES DANS L'ANNÉE : 10

Durée de séjour :

- de 3 mois	3 à 6 mois	+ 6 mois à 1 an	+ 1 an à 18 mois	+18 mois à 3 ans	3 ans à 4 ans	+
0	0	0	2	7	0	1

Situation professionnelle à la sortie :

	Stage/formation rémunéré(e)	Sans activité professionnelle	C.D.D.	C.D.I.
À leur entrée	3	6	0	1
À leur sortie	0	2	4	4

Logement à la sortie :

Foyer	Famille	Appartement	Inconnu
0	0	10	0

Pour celles accédant à un logement, précisez la commune d'implantation :

- Bobigny	1
- Bondy	1
- Montfermeil	1
- Neuilly sur Marne	2
- Noisy le Grand	1
- Stains	1
- Villejuif	1
- Villemomble	1
- Villepinte	1

Ressources à la sortie avec prestations familiales :

0 €	0 à 300 €	300 à 450 €	450 à 600 €	600 à 750 €	750 à 900 €	+900 €
0	0	0	0	0	1	9

Ressources à la sortie hors prestations familiales :

0 €	0 à 300 €	300 à 450 €	450 à 600 €	600 à 750 €	750 à 900 €	+900 €
4	0	0	0	1	3	2

Type de logement pour les familles qui étaient en **bail glissant** :

	Restées dans le logement	Autre logement
Public	2	0
Privé	0	0

Type de logement pour les familles qui étaient en **bail associatif** :

Public	Privé
8	0

Centre Mères Enfants « CME »

4, rue de Rome 93000 Bobigny • Téléphone 01.48.48.51.30 • Télécopie 01.48.49.05.21

cme93@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie • www.avvej.asso.fr